

Guide pratique d'accompagnement des établissements scolaires dans la mise en place d'éco-délégués ou d'éco-référents.

Rôles et missions de l'éco-délégué (ou de l'éco-référent) :

- **Ambassadeurs** : participent au comité de pilotage EDD de l'établissement ; représentent les élèves de leur établissement lors d'évènements liés au développement durable.
- **Acteurs** : force de proposition au sein du comité de pilotage EDD de l'établissement ; moteurs dans la mise en place d'actions ; acteurs et vecteurs de communication, notamment lors de la semaine européenne du développement durable.
- **Relais** : entre les élèves et le comité de pilotage EDD de l'établissement, rôle de transmission, passeur d'idées, chef de file pour que les élèves s'approprient réellement le projet EDD de l'établissement.

Modalités de mise en œuvre :

- Sensibilisation en début d'année : par le professeur principal, le CPE, le professeur d'ECJS, un membre du comité de pilotage EDD, un intervenant extérieur...
- Elus (éco-délégués) : délégués de classe avec sensibilité EDD, élus parmi les délégués de classe, élus en même temps que les délégués de classe
ou
Volontaires (éco-référents) : sur la base d'un engagement formalisé ou non.
- Nombre : deux par classe, deux par niveau et série, défini globalement dans l'établissement

Points d'appui :

- Cadre d'action : le CESC, le CVL, les heures de vie de classe...
- Ecriture d'une charte de l'éco-délégué (ou éco-référent)
- Des partenaires : partenaires institutionnels (le conseil régional pour les lycées, le conseil départemental pour les collèges), partenaires associatifs agréés.

Formation et Réunions :

- Par des adultes membres du COPIL, par des partenaires extérieurs, par exemple dans le cadre d'un PAE EDD pour les lycées...
- Formation aux compétences transversales : savoir préparer une réunion, contacter une association, réaliser une interview, budgétiser un projet...
- Pendant une partie des heures de vie de classe, pendant la pause méridienne, pendant un repas de travail, en fin de journée, pendant une demi-journée banalisée pour les éco-délégués...
- Fréquence des réunions : une fois par mois, une fois par trimestre...